

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

Objet | Signature d'une convention de mise à disposition au profit du District de football de la Gironde - parcelle cadastrée section AM n°127

Par délibération en date du 11 avril 2022, le conseil municipal a autorisé la cession d'un lot détaché d'une superficie de 1 402 m² issu de la parcelle cadastrée section AM n°106, sise rue Clément Ader, au profit du District de football de la Gironde, en vue de la construction de son siège social.

Dans le cadre de l'opération globale, il a notamment été convenu la mise à sa disposition d'un terrain communal d'une superficie d'environ 950 m², situé sur la parcelle cadastrée section AM n°127, dans le prolongement Est du lot cédé au District.

La mise à disposition de ce terrain doit permettre l'aménagement, aux frais du District et sous sa maîtrise d'ouvrage, d'un équipement de type foot à cinq, dont les Cenonnais pourront bénéficier gratuitement.

Afin de formaliser les modalités de cette mise à disposition, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Approuve la convention de mise à disposition à conclure entre la commune et le District de football de la Gironde, telle qu'annexée à la présente délibération ;
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022
Publication : 19/04/2022

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.